



URGENT Litige vente à domicile

Par **ClaireO**, le **19/02/2013** à **14:10**

Bonjour,rnrnJe suis une particulière et j'ai reçu il y a peu de temps une commerciale travaillant pour "Kiosque à domicile" chez moi, évidemment sans rendez-vous. Ayant pitié de son travail, je me suis dit que j'allais lui accorder du temps. Je n'avais pas prévu qu'elle serait une très bonne vendeuse... Je suis âgée de 23 ans, j'ai toute ma tête, mais je suis apparemment très naïve, je l'accorde à tout le monde. Du coup, elle m'a vendu son affaire, un abonnement pour 3 magazines à 11,90 euros par mois. Jusque là je ne trouvais pas cela intéressant. Lorsque je lui ai demandé comment cela se passe dans le cas, où financièrement je ne peux pas assumer ces frais, comment s'organise la résiliation, elle m'a dit que je pouvais résilier quand je le souhaitais et surtout, juste en envoyant un courrier... Foutaises! (mais là je ne surprends personnes), je suis engagée sur 24 mois, je ne peux résilier qu'au bout d'une année, et évidemment c'était marqué en bas du contrat (en petit bien sur). Je considère avoir été manipulée, je considère cela comme un mensonge et comme un très grand manque d'intégrité... Évidemment, je ne peux être en contact avec cette vendeuse. J'ai demandé une résiliation qui est pas possible car je suis engagée et je considère mon engagement comme erronée. Quels sont mes droits? Que puis-je faire??? Merci par avance